



PÔLE ACADÉMIQUE
LIÈGE-LUXEMBOURG

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Procédures, démarches et aménagements

MOT D'ACCUEIL



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SEIN DU PÔLE LIÈGE-LUXEMBOURG



LE PÔLE ACADÉMIQUE LIÈGE-LUXEMBOURG

3 ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS



ESA
SL
L



Conservatoire royal de Liège
Domaine de la musique

1 UNIVERSITÉ



60 000
ÉTUDIANTS

14 ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

6 HAUTES ÉCOLES



LE PÔLE, C'EST

24

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
EN PROVINCES DE LIÈGE ET DE LUXEMBOURG.

- 1 UNIVERSITÉ
- 3 ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS
- 6 HAUTES ÉCOLES
- 14 ÉTABLISSEMENTS DE PROMOTION SOCIALE



& 1 PARTENARIAT AVEC LA HAUTE ÉCOLE AUTONOME
EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

23

VILLES ET
COMMUNES
DE WALLONIE



11.000

MEMBRES DU PERSONNEL



60.000
ÉTUDIANTS



9 COM
MISS
IONS

& PLUSIEURS
GROUPE DE
TRAVAIL

200 MEMBRES IMPLIQUÉS DANS DES PROJETS,
TOUTES INSTITUTIONS CONFONDUES



1 ÉQUIPE
COMPOSÉE DE HUIT
CHARGÉS DE MISSIONS



WORKSHOPS, CONFÉRENCES,
JOURNÉES DE RÉFLEXION
PÉDAGOGIQUE ET AUTRES
ACTIVITÉS EN MOYENNE PAR AN

L'INCLUSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

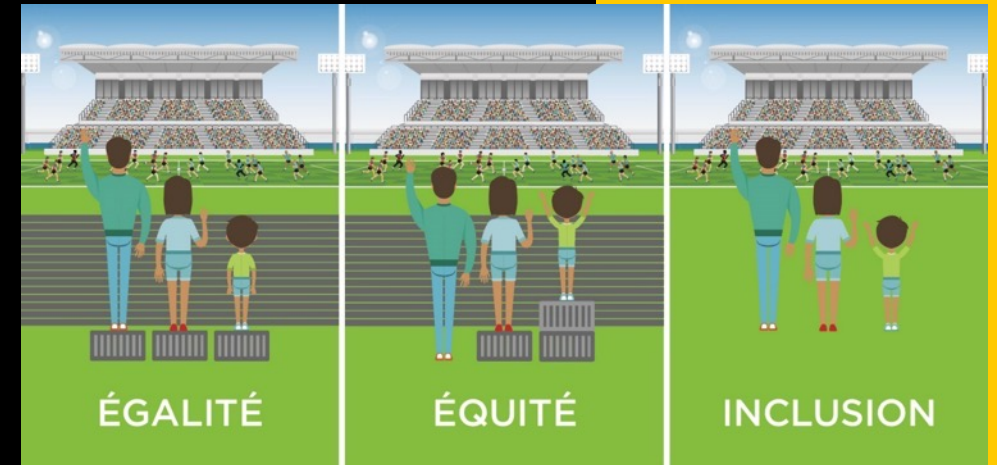


ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF

DÉCRET DU 30/01/2014

Pour les étudiants en situation de handicap, présentant des **incapacités** mentales, intellectuelles ou sensorielles **durables**, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à la pleine et effective participation à sa vie académique sur la base de l'égalité avec les autres

Dispositifs visant à réduire ou supprimer les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études, dans le cadre de ses activités d'apprentissage et lors des évaluations qui sont associées



SERVICE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT



SAA

« Service d'accueil ou d'accompagnement »,
« Service d'inclusion », « Service
d'accompagnement des personnes en
situation de handicap » ...

- Pour **informer** l'étudiant
- L'**accompagner** dans sa démarche
d'inscription au statut d'étudiant en
situation de handicap
- Le **suivre** durant ses études

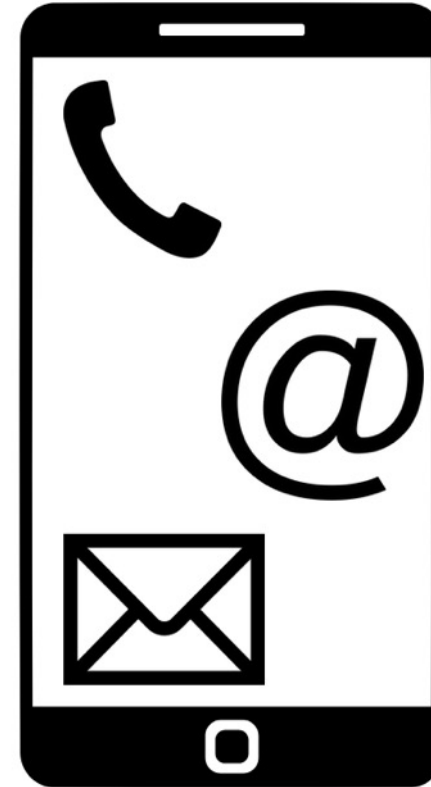
QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?



AVANT VOTRE INSCRIPTION

Prendre au plus vite ses informations auprès
du service de l'établissement d'enseignement
supérieur choisi

*Surtout si examen d'admission, concours
d'entrée ou cours préparatoires*



INTRODUCTION DE LA DEMANDE



Au plus tard **le 15/10** pour des aménagements au **premier quadrimestre**



Au plus tard **le 1/03** pour des aménagements au **second quadrimestre**



Auprès du **SAA de l'institution choisie**



Dossier complet et récent (<2ans):
rapport médical circonstancié et/ou reconnaissance officielle (SPF / AViQ)



Ce dossier sera traité de **façon confidentielle** par le SAA

ANALYSE DE LA DEMANDE

1

L'institution **analyse le dossier** et **fournit réponse** à l'étudiant

2

Un **complément de dossier** peut parfois être demandé par l'institution

3

Lorsque le statut d'étudiant en situation de handicap est **accordé**, un **Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI)** est constitué dans les deux mois

TRANSITION SECONDAIRE/SUPÉRIEUR

- **Deux niveaux** d'enseignement distincts
- Avec des **cadres légaux différents**
- **Intégration** (présence d'un professionnel en classe) non envisageable en supérieur
- **Analyse de la situation** de l'étudiant → **aménagements pertinents et raisonnables** en fonction des besoins individuels (pas de liste pré-établie)
- **Aucune dispense** ne peut être accordée
- Compétences métiers / engagements pédagogiques : on ne peut **pas modifier le niveau d'exigence**

TRANSITION SECONDAIRE/SUPÉRIEUR

- **Pas de transfert automatique** du secondaire au supérieur !
- **Pas de demande automatique** d'aménagements lors de l'inscription dans l'institution
- Etudiant fait la demande formelle auprès du SAA de son établissement, selon les modalités prévues dans l'institution → **démarche active de la part de l'étudiant**



RAPPORT MÉDICAL CIRCONSTANCIÉ

Rédigé par un médecin **spécialiste**, une équipe pluridisciplinaire, un logopède ou un neuropsychologue (selon les difficultés/le diagnostic)

!! Pas de document rédigé par un médecin généraliste !!

!! Les délais pour obtenir un rendez-vous ET pour obtenir le bilan peuvent être **longs** → prenez les devants !

Il existe des **recommandations** pour la rédaction des bilans logopédiques et neuropsychologiques, disponibles **auprès de votre SAA**.

Rappel : toutes vos informations sont traitées de façon **confidentielle** par le SAA.

SAA / SAR : COMPLÉMENTAIRES

SERVICE D'AIDE À LA RÉUSSITE / GUIDANCE ÉTUDE / ...

- Accompagnement personnel sur votre **METHODE** de travail (prise de notes, organisation, méthode d'étude,...)
- **Séminaires collectifs** (cours préparatoires,...)
- Service **gratuit**
- Disponible dans **toutes les institutions**
- **Sans condition d'accès**
- Permet de **mettre en place des stratégies personnelles**, en complément des aménagements raisonnables



COMMENT JOINDRE MON SAA ?



Université de Liège

ash@uliege.be
site web



Haute Ecole Charlemagne

saa@hech.be
site web



Haute Ecole de la Ville de Liège

pascale.keunen@hel.be
site web



Haute Ecole Libre Mosane

inclusion@helmo.be
site web



Hénallux

maude.flemal@henallux.be
site web



Haute Ecole de la Province de Liège

inclusion@hepl.be

site web



Haute Ecole Robert Schuman

inclusion@hers.be
site web



ESA Saint-Luc Liège

service.inclusif@saint-luc.be
site web



Conservatoire royal de Liège

saa@crlg.be
site web

Vous trouverez les coordonnées des SAA de chaque établissement sur la page du Pôle Liège-Luxembourg

poleliegelux.be/inclusion-contacts-au-sein-des-institutions



QUESTIONS / RÉPONSES



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

